

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

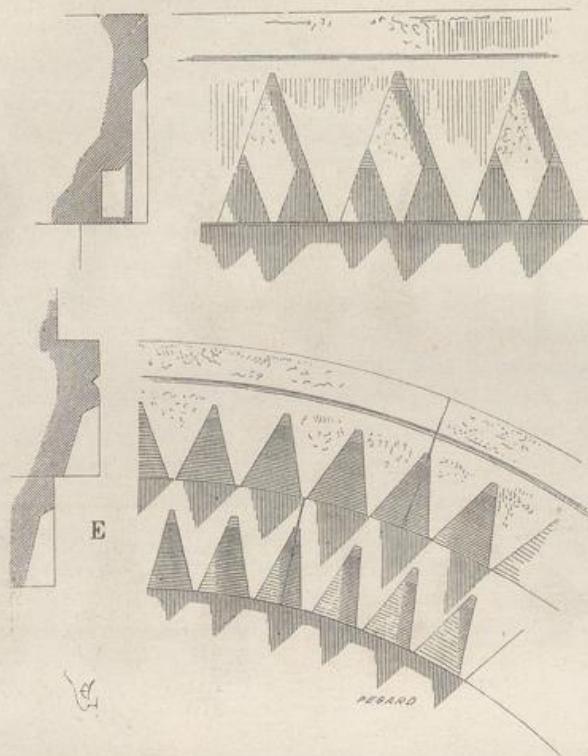
Paris, 1861

Devis

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80714](#)

tiennent bien au moyen âge; rien dans les édifices romains ne pouvait

3



donner l'idée de cet ornement, qui donne tant de vivacité aux profils, aux bandeaux, et qui fait si bien valoir les parties nues de l'architecture (voy. BATONS ROMPUS, ZIGZAGS).

DEVIS, s. m. *Devise*. Au XIV^e siècle, on appelait *devis* ou *devise* un projet graphique accompagné d'une description écrite indiquant un travail à faire¹ et l'estimation de ce travail.

Le devis fait, on procédait à une adjudication au rabais, à peu près comme cela se pratique de nos jours, si ce n'est que, pour concourir à l'adjudication, il fallait faire partie d'un corps de métier, et qu'il ne suffisait pas de se présenter aux autorités compétentes avec un certificat délivré, souvent, par complaisance. Les devis étaient faits ou en bloc ou détaillés : s'ils étaient faits en bloc, à la suite de la description des travaux à exé-

¹ « Guillaume de Longueil, vicomte d'Auge, au sergent de la sergenterie de Pont-l'Evesque, vous mandons que la taache de machonerie qu'il est convenant faire au pont au pain, dont mencion est faite au deviz, vous fachiez crier à rabais accoustumé par touz les lieux de vostre sergenterie où l'on a accoustumé à faire iceulz cris..... L'an mil ccc iiiixx et dix-neuf. » MARCHÉ, coll. Millin.

uter, il était dit que ces travaux valaient tant; s'ils étaient détaillés, chaque article de l'ouvrage était suivi d'une estimation. Les séries de prix jointes aux devis n'étant pas encore en usage, les adjudications étaient de véritables forfaits. Nos archives départementales conservent encore un grand nombre de ces sortes de marchés. Nous ne savons si, au XIII^e siècle, le maître de l'œuvre faisait le devis général de tout l'ouvrage qui lui était commandé; ce qui est certain, c'est que, pendant les XIV^e et XV^e siècles, chaque chef de corps de métiers était souvent appelé à faire un devis de la portion des travaux qui le concernait. Ce devis fait, il soumissionnait l'ouvrage à forfait; mais alors il n'y avait pas d'adjudication, c'est-à-dire de concurrence entre gens de même état.

DIABLE, s. m. *Deable*. Ange déchu, personnification du mal. Dans les premiers monuments du moyen âge, on ne trouve pas de représentations du diable, et nous ne saurions dire à quelle époque précise les sculpteurs ou peintres ont commencé à figurer le démon dans les bas-reliefs ou peintures. Les manuscrits grecs des VII^e et VIII^e siècles qui représentent des résurrections font voir les morts ressuscitant; mais les peintres n'ont figuré que les esprits célestes, le diable est absent de la scène. Une bible latine du IX^e ou X^e siècle¹, ornée de nombreuses vignettes au trait, nous



montre Job assis sur les ruines de sa maison; l'ange du mal lui parle (1); il est nimbé et armé d'ailes; dans sa main gauche, il tient une cassolette pleine de feu; les ongles de ses pieds sont crochus : c'est une des plus

¹ Bibl. imp. MSS. $\frac{b}{2}$.